



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°26.06.09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 11 juin 2026

Date d'affichage : 11 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le 17 juin à dix-neuf heures ,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

Etaient Présents : Emeric SALLE, Maire

Gilles PERLI, Isabelle PERDRIER, Jean-Michel DELBANO, Sophie PAUMOND, adjoints

Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Paul FIGVED, Muriel FINE,

Anaïs BRECHU, Joris TURC, Kevin HAMEL, Jean-Claude VINATIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Mery DUEZ ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Gilles PERLI a été élu secrétaire de séance

Nombre de Membres

en exercice : 15

Nombre de Membres

présents : 13

Nombre de suffrages

exprimés : 15

Objet : Acquisition de parcelles bâties AN 216 et AN 493 appartenant à Mme Géraldine RABY

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des jeux olympiques 2030, il est nécessaire de réorganiser les parkings situés à l'entrée du Bez afin de sécuriser les accès piétons et la circulation des véhicules.

A cet effet, les parcelles bâties AN 216 de 493 m² et AN 496 de 305 m² sur lesquelles est édifié un ensemble de quatre garages, situées « Le Bez » appartenant à Mme Géraldine RABY sont nécessaires. Une proposition d'acquisition à 195 000 € a été communiquée à Mme RABY Géraldine qui l'a accepté. Cette dernière a indiqué que son mandataire pour cette opération était M. Pierrick FAURE, conseiller immobilier.

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que la Commune a proposé à Mme RABY Géraldine la somme de 195 000 € pour l'acquisitions des parcelles AN 261 et AN 496 et que cette proposition a été acceptée ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres votants :

- **ACCEPTE** l'acquisition des parcelles cadastrées AN 216 et AN 496, sur lesquelles est édifié un ensemble de quatre garages, appartenant à Mme Géraldine RABY pour un montant total de 195 000 €.
- **DIT** que les frais notariés sont à la charge de la Commune ;
- **DIT** que l'étude notariale chargée de l'établissement de l'acte à intervenir est l'étude AGOSTINO-BENJAMIN-LAGRANGE en la personne de Maître Sara BENJAMIN, notaire à Briançon ;
- **DESIGNE** M. le Maire ou en cas d'empêchement, Jean-Paul SALLE Conseiller délégué à l'urbanisme environnement et forêt pour signer l'acte d'acquisition à intervenir ;
- **DIT** que la somme nécessaire est inscrite au Budget communal de l'exercice en cours, article 2111 « terrains nus » ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme à prendre toutes dispositions dans ce sens.

Fait et délibéré en séance le 17 juin 2026

Le Maire,

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance,

Gilles PERLI